

Pour des budgets qui relancent l'Europe

*Compte-rendu de la conférence
à la Société nationale pour l'encouragement industriel
jeudi 4 octobre 2018, 19h-21h*

Par Robin Degron

La conférence, introduite par Olivier Mousson, Président de la Société, et Christian Saint Etienne, économiste, était organisée en partenariat avec le Mouvement Européen – France et Synopia dans la perspective des prochaines élections européennes et dans le contexte de renégociation du cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'Union européenne.

Cette conférence s'appuyait sur le récent ouvrage de Robin Degron, « *The new European budgetary order* » (190 p., Ed. Bruylant, septembre 2018), manuel de finances publiques européennes mais aussi essai sur les limites de l'Union en termes de capacité d'investissement.

Partant du constat alarmant d'une crise durable de l'investissement en Europe depuis la crise de 2008, le conférencier a souligné le décrochage de l'Union par rapport aux économies émergentes mais également par rapport aux autres pays de l'OCDE. La capacité de l'UE et de ses Etats-membres à relever les défis conjoints de la transition écologique, en particulier énergétique, et de la révolution numérique est aujourd'hui faible. Plusieurs sources convergent pour estimer le déficit d'investissement public entre 200 à 300 Md€, soit environ 2% du PIB de l'Union. Si la France soutient encore une politique d'investissement d'avenir assez allante grâce à la succession des programmes d'investissements d'avenir (PIA 1, 2 et 3) et au grand plan d'investissement (GPI), il n'en va pas de même en Allemagne où l'investissement s'est effondré. En marge des investissements dits d'avenir, le conférencier a insisté sur les besoins importants aussi en termes de gros entretiens des infrastructures, des routes et des ponts. En France, avec la décentralisation, on manque d'une vision claire sur l'état du million de kilomètres de voirie départementale et communale. S'agissant du réseau qui est contrôlé par l'Etat (environ 12 000 km), les audits réalisés lors des assises de la mobilité sont inquiétants.

Face à ces réalités économiques et techniques, « le nouvel ordre budgétaire européen », à savoir l'ensemble des règles juridiques très contraignantes dont s'est dotée l'Union, a été présenté. Depuis le Traité de Maastricht et le pacte de stabilité adopté à

Amsterdam en 1997, le droit dérivé communautaire a proliféré. Le Traité budgétaire européen de 2012 a encore complexifié et rigidifié le système d'encadrement des déficits publics et de la dette. Les dépenses publiques sont désormais corsetées et il paraît bien difficile aux Etats-membres de développer des plans d'investissement ambitieux même si la France y parvient dans une certaine mesure. Le plan Juncker est un élément positif mais insuffisant au regard des masses financières en jeu et il revient aux Etats de s'affirmer comme les garants des intérêts de long terme de l'économie européenne aux yeux des citoyens. Le budget général de l'Union semble par ailleurs sous-dimensionné pour contribuer efficacement à la crise de l'investissement public. Il ne représente qu'environ 1% de la richesse européenne, soit environ 150 à 170 Md€/an, la moitié de la dépense annuel du budget de l'Etat français pour poser un ordre de grandeur, un vingtième du budget fédéral des USA. Avec le Brexit et la volonté de la plupart des contributeurs nets (ex. Scandinavie, Pays-Bas) de ne pas donner davantage à l'Union, le plafond des dépenses communautaires devrait se réduire si l'on en croit la proposition de cadre financier pluriannuel 2021-2027 établie par la Commission en mai 2018. Beaucoup de besoins et de moins en moins de moyen pour les couvrir, l'Europe paraît dans une impasse qui met en péril sa capacité à entretenir son patrimoine et à préparer les conditions de sa croissance future.

Pour sortir de la difficulté, le conférencier a proposé, tout en préservant le pacte de stabilité et de croissance, de modifier les règles de calcul des déficits publics. L'idée serait de défalquer du déficit les dépenses d'investissement productif, en particulier celles utiles pour la lutte contre le changement climatique. Puisqu'il y a un consensus européen autour de cet enjeu de politique publique, il conviendrait de s'appuyer sur ce qui unit les citoyens de l'Union pour refonder un projet ambitieux de développement durable pour l'Europe et de se donner les moyens financiers de le réaliser. A défaut d'un accord communautaire, et en particulier d'une adhésion de l'Allemagne, à ce projet, chaque Etat devra essayer de préserver sa capacité à agir. Dans cette option, il faudrait pouvoir redéployer des financements en faveur de l'investissement mais au détriment de dépenses de fonctionnement. L'équation politique peut être difficile à résoudre et contribue à tendre la relation entre les citoyens et l'Union. Pour l'Europe, il y a sans doute un enjeu à apparaître comme facilitant la croissance potentielle plutôt que comme bloquant la préparation de l'avenir de notre économie. Le conférencier appelle clairement à un sursaut d'Europe, à un réveil de la mécanique juridique communautaire qui nous conduit à la morosité et au décrochage dans le jeu des puissances.

Il n'est pas encore trop tard pour agir mais il ne faut pas manquer l'échéance de mai 2019 et la négociation du prochain agenda financier pluriannuel de l'Union comme l'a souligné Christian Saint Etienne. Nous sommes embarqués dans une compétition mondiale et si nous ne voulons pas perdre la guerre économique dans les années à venir, il faut réinvestir massivement et rapidement. Cet enjeu devrait être centrale dans la campagne qui s'ouvre et donner du sens au vote pour le prochain parlement européen.

De nombreuses questions ont permis de préciser la pensée de l'auteur du « Nouvel ordre budgétaire européen » et d'ouvrir le débat, notamment sur le besoin d'une Europe qui protège sur le plan social, en particulier en termes d'accompagnement des mutations économiques.